



Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table

FLTT 001 REGLEMENT DE TOURNOI INDIVIDUEL

N. autorisation

Le présent formulaire, dûment rempli et en double exemplaire, est à envoyer au plus tard 30 jours avant la date du tournoi directement au responsable de la Commission Sportive. Les invitations peuvent seulement être adressées aux clubs après que la F.L.T.T. a retourné le règlement approuvé. Une copie de cette invitation doit être envoyée au responsable de la Commission Sportive et aux correspondants de presse. Les résultats détaillés doivent être communiqués directement aux correspondants de presse. Un résumé écrit (classements), accompagné des feuilles d'arbitrage et des tableaux, est à transmettre dans un délai de 3 jours à: FLTT-Secrétariat / 3, route d'Arlon / L-8009 Strassen.

Rubrique "système du tournoi": indiquer le système de jeu (simple KO, double KO, handicap, poules de ___ joueurs/équipes jouant l'un(e) contre l'autre ...) appliqué en éliminatoires et en finale.

Rubrique "prix aux participants": indiquer le nombre et le genre des prix prévus; pour les prix en espèces préciser le montant prévu.

Date: **Dimanche 08.10.2017** Lieu et salle: **Centre Sportif et de Loisirs Holleschbierg à Hesperange**

Dénomination du tournoi: **Grand-Prix Immoneuf**

organisé par **Dësch Tennis Houwald asbl**

Tournoi **national**

Système du tournoi: **Simple K.O. à 3 sets gagnants**

Mode de qualification pour le tour final (en cas d'éliminatoires seulement):

Le tournoi se déroule d'après les statuts et règlements de l'ITTF et de la FLTT.

Nombre de sets gagnants: **3 sets à 11 points**

Balle du tournoi: **Butterfly ***** (celluloid) _____ Nombre de tables de jeu: **18**

Arbitrage des matchs: Premier tour par des arbitres désignés par la direction du tournoi, tous les autres tours par les perdants. Les joueurs sont **obligés** d'arbitrer un match après avoir perdu un match.

Juge-arbitre: **Marcos Pestana, Pol Pierret (Grand-Prix)**

Prix au participants à titre définitif: A3-B1-B2 : EUR 50, 35, 25, 25 B-Open : EUR 50, 35, 25, 25

B2 : EUR : 40, 30, 20, 20 B3 : EUR 35, 25, 15, 15 Open-Handicap : EUR 100, 50, 25, 25

Grand-Prix : Selon le règlement interne du « Grand-Prix ». Pour les autres catégories des coupes et des prix de valeur attribués aux 4 premiers de chaque catégorie.

Conditions pour l'attribution d'un challenge (Wanderpreis): /

Date-limite d'inscription: Jeudi, le 5 octobre 2017

par le site Intranet de la FLTT <http://intranet.fltt.lu>

Droits d'inscription: EUR 4,50 par catégorie, EUR 5 pour le « Grand-Prix », les droits d'inscriptions étant dus même si un joueur inscrit ne prend pas part à la catégorie en questions.

Mode de paiement: Les droits d'inscriptions sont payables dans les 30 jours après réception de la facture au compte CCPLULL IBAN LU03 1111 0388 8484 0000 du DT Houwald

Lieu et heure de l'élaboration des tableaux: 34, Ceinture de Rosiers, L-2446 Howald, Vendredi le 6 octobre 2017 à 19 :30 (t. Frank Schreiber 661 78 78 00)

Horaire	Catégorie
09:00	C2 – C3 – D1
09:00	D2 – D3
10:00	D-OPEN (D1 – D2 – D3)
10:30	C-OPEN (C1 – C2 – C3)
11:00	D-3
11:30	OPEN HANDICAP
12:30	C3 – D1 – D2

Horaire	Catégorie
12:30	B3 – C1 – C2
13:30	B-OPEN (B1 – B2 – B3)
15:00	B2 – B3 – C1
15:30	FLTT GRAND-PRIX (A – B1)
15:30	A3 – B1 – B2

Conditions de participation aux différentes catégories: Chaque joueur ou joueuse peut s'inscrire dans 3 catégories au plus (voir tableau).

Seuls les joueurs classés A ou B1 peuvent s'inscrire pour la catégorie « GRAND-PRIX ». Les joueurs A3, B1 et B2 peuvent également s'inscrire pour la catégorie A3-B1-B2. Cette catégorie sera uniquement jouée au cas où le total des joueurs classés A3 inscrits pour la catégorie « GRAND-PRIX » est supérieur au nombre de joueurs admis en catégorie « GRAND-PRIX ».

L'inscription simultanée pour les catégories Open-Handicap et GRAND-PRIX n'est pas permise.

Mode de scratchage: Au troisième appel endéans les 15 minutes à compter du début officiel de la catégorie respective.

Divers: Une tenue sportive correcte est de rigueur. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte. Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du centre sportif. L'organisateur se réserve le droit de prendre toute les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi. Les perdants n'arbitrant pas le match suivant sont signalés au tribunal de la FLTT. Vente de boissons et de sandwiches.

pour le club-organisateur

Règlement approuvé par la F.L.T.T.

signature

cachet

date

signature de la Commission Sportive